



Extrait du SNUipp-FSU 47

<http://47.snuipp.fr/spip.php?article1460>

SNUipp-Infos : Rased, Psy, PEMF, ASH 1er et 2nd degré

- Pratique - Ressources - Publications Thématiques du SNUipp -



Date de mise en ligne : mercredi 14 juin 2017

Description :

Toutes les infos thématiques à propos de l'ASH 1er et 2nd degré, les PEMF, les Psychologues.

SNUipp-FSU 47

Pour en savoir plus sur :

ASH 1er et 2nd degré, psychologues scolaires, maîtres formateurs, mais aussi la précarité, les retraités, les collègues « hors de France »...

Les liens ci-dessous pointent vers le site national du SNUipp.

[JPEG - 20.1 ko]

[SNUipp-Infos N°123 - ASH 2nd degré](#)

[- Juin 2017 : Lien direct](#)

L'enseignement adapté à la croisée des chemins

L'ensemble des dispositifs et/ou structures relevant de l'ASH ont fait l'objet d'une réécriture des textes réglementaires les concernant : RASED, ULIS, Segpa, avec le CAPPEI, la formation est revue.

La circulaire EREA vient d'être publiée. À l'aune de ces évolutions l'enseignement adapté apparaît fragilisé.

Ainsi, les postes de RASED supprimés sous Sarkozy n'ont pas été tous compensés.

La refonte de la formation spécialisée, passant du CAPA-SH au CAPPEI, tend à faire disparaître la spécificité de l'enseignement adapté au profit de la primauté à l'inclusion.

Les 6e inclusives en SEGPA, la suppression des PE éducateurs d'EREA sont d'autres marqueurs des attaques successives vécues par les personnels spécialisés.

Nous pourrions poursuivre les mesures inadéquates à la remédiation de la grande difficulté scolaire.

Le SNUipp-FSU, revendiquant la réussite de tous les élèves, continuera de porter une politique volontariste à destination des élèves les plus fragiles scolairement et socialement.

C'est ce qu'il porte à travers son Livre Blanc « Une vraie ambition pour l'École publique ». Dans ce cadre, il envisage d'organiser à la rentrée prochaine un colloque national sur la difficulté scolaire.

L'enseignement adapté est une richesse et un facteur de réussite, renforçons-le !

[JPEG - 22.3 ko]

[SNUipp infos supp n°123 - psy-EN](#)

[- Mai 2017 : Lien direct](#)

Nouveaux défis pour les psychologues de l'Éducation nationale

Dans cette période d'élections, les questions de justice sociale, du travail, des défis écologiques, du « vivre ensemble » dans le respect et la coopération, sont toujours d'actualité.

L'école, en promouvant les valeurs républicaines, reste un vecteur indispensable pour lutter contre la haine de l'autre, le rejet, les discriminations, la violence qui font trop souvent irruption dans la société.

C'est pourquoi l'investissement en termes de financement, de postes, de formation, doit être une priorité, de la maternelle à l'université. Pour les psychologues de l'Éducation nationale qui ont vu le dernier quinquennat leur attribuer enfin un statut bien identifié dans l'institution, c'est maintenant la mise en place du nouveau corps qui est centrale.

Comment la formation initiale va-t-elle être organisée, quels enjeux pour les psychologues qui vont devenir tuteurs de nouveaux collègues qui découvriront le métier dans l'institution scolaire, le fonctionnement en RASED, le partenariat ?

Comment les procédures d'intégration et de détachement pour les psychologues en poste vontelles se dérouler ainsi que la préparation du mouvement et des instances paritaires prochaines qui traiteront des carrières et du mouvement ?

Le parcours jusque-là n'a pas été un long fleuve tranquille. Des résistances à la reconnaissance de la place des psychologues en passant par les chausse-trappes, la vigilance et la réactivité ont été de tous les instants.

L'épisode en mars du projet d'arrêté sur le cycle de travail visant à rajouter trois semaines de travail aux psychologues du 1er degré en a été un exemple. Pour peser sur l'administration, il a fallu le succès de la pétition lancée par le SNUipp-FSU pour trouver une solution la moins pénalisante possible pour les collègues.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont permis d'infléchir la position de l'administration et qui ont montré que leurs voix devaient compter. Le SNUipp avec la FSU continue et continuera à vous informer et à mobiliser. Son efficacité dépend de l'implication et du soutien de tous.

[JPEG - 26 ko]

[SNUipp infos n°122 - spécial ASH 1er degré](#)

[- Avril 2017 : Lien direct](#)

Enseignants spécialisés, RASED : pas sans eux

Là où les RASED sont incomplets, je vous demande de recréer des postes » a dit la ministre aux recteurs le 7 février.

Ça tombe bien, le SNUipp-FSU est en campagne pour les RASED, oubliés depuis 5 ans.

À force de ténacité dans les discussions sur la nouvelle formation CAPPEI, le SNUipp-FSU est parvenu à faire maintenir l'identification des missions des enseignants chargés des aides à dominante pédagogiques et celles à dominante rééducatives même si cette dernière appellation a changé ; on parle maintenant d'aide à dominante relationnelle.

Avec les organisations membres du collectif RASED, et alors que l'IREDU publiait une étude mettant en doute leur efficacité, il a rappelé que « si la réussite des élèves en difficulté se joue dans la classe, elle doit s'appuyer sur l'expertise professionnelle des enseignants spécialisés et des psychologues des RASED.

Ce nécessaire apport des RASED, à la fois pédagogique, rééducatif et psychologique, serait d'autant plus efficace que leurs moyens seront restaurés et abondés à la hauteur des besoins ».

Le syndicat était aussi présent dans l'action pour soutenir les enseignants référents dont les conditions de travail sont dégradées et qui ne bénéficiaient pas d'une revalorisation à la hauteur de l'ISAE.

Une action qui a payé avec le versement de l'indemnité pour missions particulières à hauteur de 2 500Euros annuels.

Tout comme celle pour les psychologues de l'Éducation nationale, qui a permis au SNUipp-FSU d'obtenir gain de cause sur leur temps de travail.

L'objectif d'inclusion scolaire inscrit dans la loi de refondation doit donner une place essentielle aux RASED et aux enseignants spécialisés et il faut dégager les moyens nécessaires pour créer les conditions d'une inclusion réussie. Dans ce cadre, beaucoup d'enseignants se posent la question de l'évaluation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

C'est l'objet du dossier de ce Snuipp-infos.

[JPEG - 27.9 ko]

[SNUipp infos n°122 - spécial Formateurs](#)

[- Mars 2017 : Lien direct](#)

Activer le levier des formateurs

Si les textes sur la formation publiés en juillet 2015 confient la formation continue et une partie de la formation initiale à des enseignants dotés du CAFIPEMF dans le 1er degré, ils n'ont pas révolutionné l'existant si ce n'est le passage

d'un quart à un tiers de décharge de leur temps d'exercice.

Pour le reste, alors que le nombre de stagiaires est en forte augmentation depuis 2013, les postes de formateurs du premier degré peinent à décoller.

Comment alors accompagner les stagiaires, entre tutorat, visites, interventions et co - interventions à l'ESPE, mais aussi les titulaires non seulement dans leurs premières années d'exercice mais tout au long de leur carrière comme prévu désormais dans le parcours des nouvelles carrières (PPCR) ?

Seul un recrutement massif de PEMF et de conseillers pédagogiques, mieux formés et dégagés des trop nombreuses tâches administratives, sera en mesure de faire que les textes se traduisent dans la réalité.

Former mieux les enseignants, en formation initiale et en formation continue, est pourtant l'un des plus puissants leviers pour la démocratisation de l'école.

[JPEG - 30.8 ko]

[SNUipp infos n°121 - spécial PsyEN](#)

[- Décembre 2016 : Lien direct](#)

PsyEN : une reconnaissance attendue

Le corps de psychologues de l'Éducation nationale (psyEN) devient une réalité.

Après des décennies de revendications des personnels, de refus et de blocages de l'administration, le travail de fond entrepris par plusieurs organisations syndicales et professionnelles depuis la réglementation du titre de psychologue en 1985 débouche sur une avancée décisive.

Le SNUipp-FSU a été très engagé dans le processus d'élaboration du décret créant le corps de psyEN.

Présenté au comité technique ministériel le 16 novembre, le vote de la FSU, avec ses syndicats, a permis l'adoption du décret qui attend maintenant l'avis de la Fonction publique et du Conseil d'État.

C'est un moment important de l'histoire de la psychologie qui depuis le plan Langevin Wallon issu du Conseil national de la résistance prévoyait déjà la reconnaissance du métier de psychologue dans les écoles.

Le regroupement de deux « métiers » actuels avec leurs histoires professionnelles respectives, l'accueil de nouveaux collègues directement issus de l'université, tout sera nouveau et à construire.

Dès la publication du décret, ils devront choisir entre les psychologues des écoles.

Détachement, intégration : quel est le meilleur choix ? Chacun va revisiter son parcours, ses projets, son attachement au statut actuel, son désir de reconnaissance statutaire comme psychologue.

Continuité, changement, rupture : toutes ces questions traversent la profession.

Le SNUipp-FSU continuera d'informer et accompagner les psychologues des écoles. Il reste d'autres enjeux sur les postes, les RASED, la qualité du service public d'éducation pour lesquels l'engagement de tous est nécessaire.

La force du syndicat, c'est le collectif au service de la réussite de tous ! Rendez-vous le 30 janvier à Paris pour une « Journée des psychologues » organisée par la FSU et ses syndicats SNUipp et SNES sur la création du corps psyEN.

[JPEG - 32.6 ko]

[SNUipp infos n°120 - spécial ASH 2nd degré](#)

[- Octobre 2016 : Lien direct](#)

L'enseignement adapté est une richesse pour les élèves

L'enseignement adapté est une spécificité du système éducatif français. Il s'inscrit dans un cadre national établi par des textes réglementaires et s'est appuyé jusqu'à présent sur des personnels formés et reconnus ainsi que des structures ou des dispositifs aux missions identifiées.

Depuis 1974, ce cadre a régulièrement évolué dans l'objectif de renforcer l'enseignement adapté et donner des perspectives de travail favorables aux personnels.

Le SNUipp- FSU a régulièrement pris sa place, attentifs aux exigences des familles et des élèves, soucieux des conditions d'exercice des personnels, vigilant à la pérennisation des structures et des dispositifs.

La concertation qui a présidé à ces évolutions doit être poursuivie. La mise en oeuvre des directives ne peut résulter d'initiatives locales ou nationales non concertées visant à désorganiser les dispositifs ou structures existants.

L'enseignement adapté et l'inclusion ne peuvent se substituer ni être mis en concurrence. On ne décrète pas simplement à coups de circulaires et on gagnera toujours à construire avec les personnels au bénéfice de l'ensemble de la communauté éducative.

C'est le sens de l'investissement du SNUipp-FSU en faveur de l'enseignement adapté, des ULIS collège, des oubliés de l'ISAE.